

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 16 JANVIER 2017
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Lundi 16 Janvier 2017 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, Mme PEYROT Michèle, M. NOGIER Thierry, Mme SAUZON Chantal. M. VIDAL Serge

ABSENTS EXCUSES : M. MENEROUX Franck (Pouvoir à M. MAISONNAT Pierre), Mme BOSC Isabelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SAUZON Chantal.

Le compte-rendu de la précédente séance - Lundi 12 décembre 2016 - est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les décisions suivantes :

- Echange de parcelles avec indivision GRIPA,
- Acquisition de parcelle AK 291 (a) rue des Claux à M. CORDEIRO Pascal et acquisition de parcelles AK 559, 556 et 561 rue des Braux aux Consorts MAISONNAT.

[Présence de Madame Isabelle BOSC à partir de 19 H 15](#)

[Et de la décision suivante :](#)

[Ouverture de crédits.](#)

Par délibération du 14 octobre 2015, Monsieur Yohann FOUREY a été élu aux fonctions de 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur Yohann FOUREY a remis le 23 novembre 2016 à Monsieur le Maire une lettre de démission de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller Municipal, lettre transmise à Monsieur le Sous-Préfet de TOURNON-SUR-RHONE le 24 novembre 2016.

Cette démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de TOURNON-SUR-RHONE en application des dispositions de l'article L 2122.15 du code général des collectivités territoriales.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Yohann FOUREY au poste de 4^{ème} Adjoint, le conseil municipal a la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question.
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1/ De ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant.
- 2/ De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.
- 3/ De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Il est proposé soit un vote à bulletins secrets, soit un vote à main levée. Le Conseil Municipal ayant choisi le vote à main levée, décide de maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints, d'organiser l'élection du nouvel adjoint au dernier rang et de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints. Unanimité.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire qui occupera dans l'ordre du tableau le rang de 4^{ème} Adjoint, de mettre à jour le tableau des adjoints après l'élection.

Monsieur le Maire prend acte de la candidature de Mr Thierry NOGIER. Mr NOGIER Thierry ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

Le tableau des Adjoints est donc le suivant :

1^{er} Adjoint : Pierre MAISONNAT

2^{ème} Adjoint : Laurence REBOLLO

3^{ème} Adjoint : Isabelle DENIS

4^{ème} Adjoint : Thierry NOGIER

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La Commune faisant partie de la strate de 1000 à 3499 habitants, en application des articles L 2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enveloppe maximale affectée à l'indemnisation des élus est déterminée comme suit :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice 1015.
- Indemnité des Adjoints : 16,5 % de l'indice 1015, multiplié par 4 adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que Monsieur le Maire a donné délégation à deux Conseillers Municipaux, il propose de répartir cette enveloppe de la manière suivante :

- Maire : 42,20 % de l'indice 1015
- 1^{er} Adjoint : 24,95 % de l'indice 1015
- 2^{ème} Adjoint : 12,65 % de l'indice 1015
- 3^{ème} Adjoint : 12,65 % de l'indice 1015
- 4^{ème} Adjoint : 7,40 % de l'indice 1015
- 2 Conseillers Municipaux délégués indemnisés : 4,57 % de l'indice 1015

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de fonction à Mesdames PEYROT Michèle et LEDUN Julie et fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués comme défini ci-dessus. Unanimité.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Suite à la démission de Monsieur Yohann FOUREY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réorganiser les commissions municipales énumérées ci-après :

COMMISSION DES FINANCES :

M. BULINGE Jean-Paul, Président

- ❖ Mr NOGIER Thierry ;
- ❖ Mme FAYAT Corinne ;
- ❖ Mr MAISONNAT Pierre ;
- ❖ Mme REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mme PEYROT Michèle ;
- ❖ Mr GUICHARD Pierre ;

COMMISSION ENFANCE ET SCOLAIRE :

M. BULINGE Jean-Paul, Président

- ❖ Mme DENIS Isabelle, Vice-Présidente ;
- ❖ Mme PEYROT Michèle ;
- ❖ Mme LEDUN Julie ;
- ❖ Mme REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mme BOSC Isabelle ;
- ❖ Mme SAUZON Chantal.

COMMISSION PATRIMOINE VOIRIE URBANISME ET CADRE DE VIE :

M. BULINGE Jean-Paul, Président

- ❖ Mr MAISONNAT Pierre, Vice-Président ;
- ❖ Mr VIDAL Serge ;
- ❖ Mme BOSC Isabelle ;
- ❖ Mme DENIS Isabelle ;
- ❖ Mr MENEROUX Franck ;
- ❖ Mr NOGIER Thierry ;
- ❖ Mme FAYAT Corinne ;
- ❖ Mme LEDUN Julie ;
- ❖ Mme PEYROT Michèle ;
- ❖ Mme REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mr GUICHARD Pierre ;
- ❖ Mr FROISSARD Jacques.

COMMISSION COMMUNICATION CULTURE :

M. BULINGE Jean-Paul, Président

- ❖ Mme DENIS Isabelle ;
- ❖ Mme PEYROT Michèle ;
- ❖ Mme LEDUN Julie ;
- ❖ Mme REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mme BOSC Isabelle ;
- ❖ Mme SAUZON Chantal ;
- ❖ Mme FAYAT Corinne.

COMITES CONSULTATIFS - MODIFICATIONS

Suite à la démission de Monsieur Yohann FOUREY et aux différents changements intervenus au sein des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réorganiser les comités consultatifs énumérés ci-après :

AGRICULTURE ENVIRONNEMENT :

Monsieur MAISONNAT Pierre, Président ;

- ❖ Monsieur MENEROUX Franck ;
- ❖ Monsieur VIDAL Serge ;
- ❖ Madame DENIS Isabelle ;
- ❖ Madame REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mme BOSC Isabelle ;
- ❖ Mme LEDUN Julie ;
- ❖ Madame BLACHON Delphine ;
- ❖ Monsieur CHAVE Jean-Louis ;
- ❖ Monsieur CHOMAT Laurent ;
- ❖ Monsieur COURBIS Ludovic ;
- ❖ Monsieur COURSODON Jérôme ;
- ❖ Monsieur GONNET Bernard ;
- ❖ Monsieur GONON Jean ;
- ❖ Monsieur GONON Pierre ;
- ❖ Monsieur GRIPA Fabrice ;

- ❖ Monsieur LUYTON Pascal ;
- ❖ Monsieur FLEURY Raphaël ;
- ❖ Monsieur MARSANNE Jean-Claude ;
- ❖ Monsieur BERGERON Fabien ;
- ❖ Monsieur MENACER Gamal ;
- ❖ Monsieur AVON Steven.

JEUNESSE ET SPORT

Monsieur NOGIER Thierry, Président

- ❖ Mme DENIS Isabelle ;
- ❖ Mr MAISONNAT Pierre ;
- ❖ Mr PASSEMARD Jean-Paul ;
- ❖ Mme REBOLLO Laurence ;
- ❖ Mme BOSC Isabelle ;
- ❖ Mme FAYAT Corinne ;
- ❖ Mme LEDUN Julie ;
- ❖ Mr VIDAL Serge ;
- ❖ Mr BERGERON Christian ;
- ❖ Mr FROISSARD Jacques ;
- ❖ Mr GIRODON Philippe ;
- ❖ Mme NOGIER Béatrice ;
- ❖ Mr DREVETON Michel ;
- ❖ Mme MOUNIER Stéphanie ;
- ❖ Mr MEJEAN Samuel ;
- ❖ Mme GONON Jeanne ;
- ❖ Mr HALLOUIN Bernard ;
- ❖ Mme SEIGNOVERT Chantal ;
- ❖ Mr BIANCO Daniel ;
- ❖ Mme CLOT Danielle ;
- ❖ Mr DESCHAUX Sébastien ;
- ❖ Mr DUBOIS Laurent ;
- ❖ Mr SERVE Michel.

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal désigne Mme LEDUN Julie en remplacement de Monsieur Yohann FOUREY. Unanimité.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

MJC - TAIN - MODIFICATION

Le Conseil Municipal désigne Mme Julie LEDUN en remplacement de Mr Yohann FOUREY pour représenter la commune à la MJC - TAIN. Unanimité.

COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE - MODIFICATIONS

Suite aux démissions de Monsieur Yohann FOUREY et de Madame Lucile DOUSSEAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réorganiser le comité consultatif d'action sociale comme suit :

- Madame REBOLLO Laurence, Présidente ;
- Monsieur BULINGE Jean-Paul ;
- Madame PEYROT Michèle ;
- Madame DENIS Isabelle ;
- Madame BOSC Isabelle ;
- Madame LEDUN Julie ;
- Madame SAUZON Chantal ;
- Monsieur VIDAL Serge ;

- Monsieur AVON Steven ;
- Madame BERTRAND Claudine ;
- Monsieur FROISSARD Jacques ;
- Monsieur RANCHET Jean-Claude ;
- Madame HUBERT Sylviane ;
- Madame PASINETTI Michèle ;
- Madame VIALLOON Jocelyne.

INSCRIPTION A L'INVENTAIRE

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'inventaire l'acquisition aux établissements BELLIER d'un taille haie STIHL au prix de 319 € TTC. Cette dépense sera affectée au programme 49 acquisition matériels divers article 21578. Unanimité.

CONVENTION PREALABLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ARDECHE/COMMUNE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention préalable de formation professionnelle continue avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche représentée par son Président Monsieur Jean-Marc LEXTRAIT. Cette formation a pour objet d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours. Le coût de cette formation sera prévu au Budget Primitif 2017, article 6184. Unanimité.

AVENANT N° 2 AU BAIL ADMINISTRATIF - BEFOX SALLE REZ-DE-CHAUSSEE - MAIRIE

Par délibération n° 63.2010 en date du 15 septembre 2010 la commune a loué un local, d'une surface de 32 m², situé au rez-de-chaussée de la Mairie à la Société BEFOX représentée par Messieurs DESPEISSES Michaël et MORFIN Jean-Pierre. Monsieur Le Maire propose la signature d'un avenant portant sur une revalorisation du loyer. Le Conseil Municipal décide de porter le loyer mensuel à 250 € à compter du 1^{er} février 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au bail administratif. Les charges mensuelles incluant l'eau, l'électricité et le chauffage restent inchangées. Unanimité.

AMORTISSEMENT PARTICIPATION INSTALLATION BORNE RECHARGE ELECTRIQUE - BUDGET COMMUNE

La Commune est tenue d'amortir la participation versée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) dans le cadre de l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques Chemin de Halage. Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement de la participation de l'installation de la borne de recharge électrique d'un montant de 2.500 € à 5 ANS. Unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE EXERCICE 2017

Dans le cadre de la comptabilité M14, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mandater les dépenses non engagées sur l'exercice précédent se rapportant à des acquisitions, à des travaux d'investissement et effectués avant leur inscription au Budget primitif 2017, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en vue d'autoriser certaines dépenses et permettre ainsi à la Trésorerie de procéder aux paiements.

Selon l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour les opérations énumérées ci-après :

- Opération 38, acquisition de terrains, article 2111, honoraires suite à la division des parcelles cadastrées section AB 289-290-515 pour emprise communale de la rue des Braux, pour un montant HT de 854 € ;
- Opération 38, acquisition de terrains, article 2111, honoraires suite à la division des parcelles cadastrées section AB n°2 et n°4 en vue d'un échange de tènements entre la Commune et l'indivision GRIPA pour un montant HT de 799 € ;
- Opération 171 - Aménagement Entrée Sud - article 2031 : Frais d'étude construction d'une passerelle pour un montant HT de 6.101 €.

Unanimité.

ECHANGE DE PARCELLE ILES BADETS

INDIVISION GRIPA/COMMUNE

Dans le cadre de la création du parking de la Saulte, la Commune, propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°4, sise aux Iles Badets, a proposé à l'indivision GRIPA/ARICKX, propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°2, située de manière contiguë à la parcelle communale précitée, un échange de terrain de même superficie, et de valeur identique.

Il s'agit d'une surface de 1 a 29 ca à prendre dans les parcelles énumérées ci-après :

- Section AB n° 2 pour une surface totale de 543 m² appartenant aux Consorts GRIPA ;
- Section AB n° 4 pour une surface totale de 4841 m² appartenant à la Commune.

Un projet de document d'arpentage a été élaboré par Monsieur Gilles MAISONNAS, Géomètre Expert Foncier demeurant à TOURNON-SUR-RHONE. Le Conseil Municipal décide d'échanger sans soulte une partie de la parcelle cadastrée section AB n°4 appartenant à la commune contre une partie de la parcelle cadastrée section AB n°2 appartenant à l'indivision GRIPA/ARICKX, et autorise Monsieur le Maire à signer avec les intéressés un acte authentique en la forme administrative et tous documents relatifs à cet échange. La dépense sera prévue au Budget Primitif 2017, opération 38, acquisition de terrains, article 2111. Unanimité.

ACQUISITION DE PARCELLE AK 291 (a) Rue des Claux CORDEIRO Pascal/ Commune

ACQUISITION DE PARCELLES AK 559,556 et 561 Rue des Braux Consorts MAISONNAT/Commune

Dans le cadre de l'alignement des voies communales, le Conseil Municipal décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, les parcelles énumérées ci-après :

- cadastrée section AK 291 (a), partie détachée de la parcelle 291, d'une superficie de 79 m² située rue des Claux appartenant à Monsieur CORDEIRO Pascal ;
- cadastrées section AK 559, 556 et 561 d'une superficie totale de 241 m² situées rue des Braux appartenant aux consorts MAISONNAT.

Les frais relatifs à ces cessions seront à la charge de la commune. Unanimité.

AIDE SOCIALE

Madame REBOLLO Laurence, Présidente du Comité d'Action Sociale, informe l'assemblée qu'une aide sociale d'un montant de 150 € a été accordée à une famille malvinoise.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications du Maire :

Parking de la Saulte :

Diverses plantations ont été réalisées. Le goudronnage doit être effectué fin février, courant mars.
Une passerelle sera installée entre le parking et le terrain situé en bordure des îles.

Terrain situé en bordure du chemin des Îles :

Les travaux d'aménagement seront terminés en principe fin mars. Il est prévu la réalisation d'un théâtre de verdure au milieu d'un parc boisé et l'installation de bancs et tables.

MANIFESTATIONS

Jeudi 19 janvier 2017 : assemblée générale des Amis du St Joseph ;

Vendredi 20 janvier 2017 : assemblée générale du Racing Auto Moto Passion ;

Jeudi 26 octobre 2017 : assemblée générale du Comité des Fêtes ;

Mardi 7 février 2017 : assemblée générale de l'Assemblée d'Education Populaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15